

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher (7/03/2016)

Motion présentée par le SNUipp-FSU

Depuis la rentrée 2014, le département de Loir et Cher a consacré la valeur de 18 emplois de Professeurs des Écoles à la première priorité ministérielle, l'Éducation Prioritaire.

Dans le même temps (budgets 2014, 2015 et 2016), le département n'aura reçu qu'un seul et unique poste supplémentaire.

Si les priorités ministérielles font aussi partie des nôtres, elles ne peuvent être financées au détriment de toutes les écoles du département, des RASED, du système de remplacement, de la formation continue...

Quand Madame l'Inspectrice d'Académie maintient les seuils d'ouvertures à des hauteurs vertigineuses (31 élèves de moyenne en maternelle et 28 élèves de moyenne en élémentaire), la preuve est faite que les effectifs moyens des classes et des écoles du département restent beaucoup trop élevés.

La preuve est aussi apportée que le Loir-et-Cher ne dispose pas des moyens minimum pour couvrir ses besoins.

Le CDEN de Loir-et-Cher demande donc au Ministère de l'Éducation Nationale une dotation spécifique pour répondre aux priorités à hauteur de 20 emplois.

Une telle dotation permettrait l'abandon de fermetures de classes injustifiables et rendrait possibles plusieurs ouvertures de classes indispensables.